L’association sportive du collège Alphonse Karr pour tous

Tous pour l’association sportive

L’association sportive du collège recherche des moyens financiers pour permettre à tous les élèves du collège de découvrir et de pratiquer une activité sportive à prix modeste.

Grâce aux activités proposées (handball, basketball, athlétisme, cross, badminton, tennis de table, golf), aux entraînements (lundi, mardi, mercredi, vendredi), aux formations de jeunes (officiels, secouristes reporters), aux compétitions et journées promotionnelles (le mercredi) les élèves vivent des moments de rencontres, d’échanges et d’épreuves qui contribuent à leur formation et leur épanouissement.

Vous pouvez en fonction de votre qualité ou de vos moyens participer à ce projet de différentes façons :

En prenant une licence,

En devenant un parrain (sponsor),

En effectuant un don.

La cotisation des élèves (à un prix modeste de 35 € pour permettre l’adhésion de tous), la subvention municipale et la vente du maillot du collège génèrent des recettes qui servent à financer nos principales dépenses qui sont :

Forfait licence unss : 2 079,17 €

District unss transport : 792 €

Assurance Maif : 120 €

Maillots de l’A.S : 1 238 € pour 240 pièces

Total 4 229.17 €

Plus :

L’achat de matériel en fonction des recettes

Les déplacements hors agglomération en bus , minibus et voiture.

Ce bilan nous permet de couvrir une partie des frais courants que toute association sportive connait. Malheureusement, les frais liés aux déplacements et à l’achat de matériel sont importants et l’association est obligée de se restreindre, faute de moyens.

L’excellence des résultats lors du championnat de district (par le nombre et le classement) qualifie beaucoup d’équipes pour des compétitions en dehors de l’agglomération de Saint-Raphaël (finales départementales, académiques et inter-académiques pour les filles et les garçons au handball en catégorie benjamins et minimes).

La gestion des dépenses liée aux transports devient délicate dès qu’il s’agit de couvrir un événement exceptionnel, tel que la participation à un championnat de France… et cela arrive régulièrement pour la section sportive handball.

Au cours de l’année scolaire, les professeurs d’EPS organisent des rencontres sportives et nous emmenons souvent un grand nombre d’élèves :

* Fête nationale du sport scolaire,
* Cross (académique, départemental et de district),
* Tournoi planète handball à Six-Fours pour la promotion du sport féminin,
* Championnat (de France, académique, départemental et district),
* Plateau de découvertes sportives,
* Coupe du district en hand-ball,
* Journée sport de plage (sand-ball, beach-volley, ultimate, football…………………)
* Journée plein air au Dramont (escalade, VTT, volley, ultimate, kayak….)

Le maillot de l’association permet d’avoir une tenue adaptée à la pratique sportive et il nous sert d’identifiant pour distinguer nos jeunes parmi les autres. Il donne une belle image du collège et de l’éducation qui est transmise. Reconnaitre un établissement à travers le dynamisme et l’investissement de ses élèves, quoi de plus gratifiant !

**Prendre une licence**

L’UNSS nous permet de créer une « Licence Adulte » 20€, pour tous ceux qui souhaitent devenir membre de notre association.

C’est de l’ordre du symbolique bien sûr mais cela vous permet de participer à notre association en nous faisant bénéficier de vos compétences.

**Devenir Parrain (Sponsor)**

C’est le moyen pour nous de réussir à financer l’achat de matériel relativement couteux ou le transport, par exemple :

* Jeu de maillots pour les compétitions,
* Survêtements,
* Sweat-shirt et polos pour les déplacements,
* Chasubles pour les entraînements,
* Ballons, sacs de transport, sifflets, chronos etc.
* Raquettes, volants
* Club de golf, balles……………
* Déplacements bus, minibus, voitures………………….
* Les maillots de l’association sportive pour les entrainements.
* Autres……………

### ****Faire un don****

En tant qu’entrepreneur, commerçant, artisan, ou tout simplement parent ou ancien élève du collège, il vous est possible de nous soutenir en faisant un don à notre association.

En application de l’**article 200 du CGI**, les sommes versées à des organismes d’intérêt général et qui correspondent à des dons et versements ouvrent droit à une **réduction d’impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant** dans la limite de 20 % du revenu imposable (au-delà l’excédent est reportable sur 5 ans). Cette mesure concerne aussi bien les dons effectués ponctuellement que les cotisations d’adhésion versées annuellement.

**Un système avantageux**

Comptez avec moi :

* Adhésion : 30 euros
* Réduction d’impôt : 20 euros
* Coût pour l’adhérent : 10 euros
* Rapport à l’association : 30 euros

Pour justifier des versements auprès du fisc, les organismes concernés par l’article 200 doivent transmettre au contribuable un **reçu**en deux pages, conforme au [modèle CERFA 11580\*3 (en téléchargement ici](http://association1901.fr/component/option%2Ccom_docman/task%2Ccat_view/gid%2C66/Itemid%2C284/)). Ce certificat comporte désormais une **déclaration sur l’honneur** à souscrire par les dirigeants.

Ce don peut être aussi en nature (gâteau, boisson) ou en temps (en accompagnant des jeunes lors des déplacements sous l’autorité d’un professeur).

Vous avez maintenant à votre disposition quelques éléments qui peuvent éclairer votre décision et des moyens différents pour nous aider au bon fonctionnement de l’ association sportive du collège Alphonse Karr.

L’équipe des professeurs du collège Alphonse Karr de Saint-Raphaël, vous remercie de votre générosité.

CERFA

N° 11580\*03

Reçu au titre des dons

à certains organismes d’intérêt général

 Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : ....................................................................................................................................................................................................... Adresse : N°........... Rue.............................................................................................................................................................. Code postal ............... Commune .......................................................................................................................................... Objet : ....................................................................................................................................................................................................... ....................................................................................................................................................................................................... ....................................................................................................................................................................................................... \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ........./ ..... /........... publié au Journal officiel du ......./ ....../ .......... . ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du …./.…/……..

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

 Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d’enseignement artistique public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d’insertion ou entreprise de travail temporaire d’insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail) Ateliers et chantiers d’insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

 Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

 Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

 Autre organisme : ……………………………………………………………………………………………… (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme (2) dons effectués par les entreprises Numéro d'ordre du reçu

Donateur

Nom : Prénoms : ...................................................................................... .........................................................................................

Adresse : ............................................................................................................................................................................. Code postal .................Commune .......................................................................................................................

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres : ............................................................................................................................................

Date du versement ou du don : ......../ ................/ ...................... .

Le bénéficiaire certifie sur l’honneur que les dons et versements qu’il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l’article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Forme du don :

Acte authentique

Acte sous seing privé

déclaration de don manuel

Autres \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nature du don :

Numéraire

Titres de sociétés cotés

Autres (4) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d’espèces

Chèque

Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L’organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases. L’organisme bénéficiaire peut, en application de l’article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l’administration s’il relève de l’une des catégories d’organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l’organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents. (4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature ....... /......./ ............